

**EXPOSE DES DECISIONS DU COLLEGE DE POLICE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026 A PECQ
(art. 85, alinéa 2 LPI)**

Présent(e)s : MM BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre, Membre du Collège de police, Président ;
BRABANT Aurélien, BUSINE Michaël, DI LORENZO Frédéric, Membres
du Collège de police ;

DEFGNÉE Gwendoline, Chef de corps ;

RINGOET Olivier, Secrétaire de Zone.

Invitée : Mme PEE Emmanuelle, Comptable spéciale

Excusé(s) :

1. Approbation du PV de délibération du collège du 7 septembre 2026

Le procès-verbal de réunion du Collège du 7 septembre 2026 est unanimement approuvé.

2. Extension Commissariat central – Etat d'avancement n°21 – Approbation

Aucune remarque.

D E C I D E, à l'unanimité des voix ;

Article 1^{er} : D'approuver l'état d'avancement numéro 21 et la déclaration de créance de l'entreprise FAVIER S.A., n° TVA BE 0406.282.223, sise Rue Albert Mille, 19 à 7740 Pecq, pour le marché de travaux relatif à l'extension du Commissariat central de Pecq, pour un montant de 75.327,87 euros HTVA, soit 91.146,72 euros TVAC ;

Art. 2 : De transmettre la présente délibération à la société Favier, à l'architecte, et au service financier.

En séance, à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

3. Extension Commissariat central – Pose d'une paroi de douche – Avenant

La chef de corps et le secrétaire expliquent les rétroactes de ce dossier et les discussions successives, avec l'entreprise, pour permettre de passer d'un devis abusif de 3.573,32€ contenant une indemnité conséquente de prolongation de chantier, à un devis raisonnable 1.211,82€ HTVA, soit 1.466,30€ TVAC, sans aucune indemnité.

D E C I D E, à l'unanimité des voix ;

Article 1^{er} : D'approuver l'avenant au marché de travaux relatif à la construction de l'extension du commissariat central, pour un montant total de 1.211,82 € HTVA, soit 1.466,30 €TVAC, correspondant à la fourniture et à la pose d'une paroi de douche dans les vestiaires dames.

Art. 2 : D'accorder, à la société Favier, un délai complémentaire d'un jour ouvrable, pour exécuter la prestation précitée ;

Art. 3 : De considérer que cette modification remplit les conditions définies à l'article 38/1 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 précité, sachant qu'elle :

- est nécessaire à la bonne réalisation de l'ouvrage ;
- ne modifie pas la nature globale du marché ;
- respecte les conditions prévues par la réglementation relative aux marchés publics.

Art. 4 : D'augmenter de 1 211,82 € HTVA soit 1 466,30 € TVAC, lors de la prochaine modification budgétaire, les crédits à l'article 33033/72260, du budget extraordinaire de la zone de police, pour les travaux d'extension du commissariat central ,

Art. 5 : De transmettre une ampliation de la présente délibération, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, ainsi qu'au service logistique et au service comptabilité de la zone de police ,

Art. 6 : De charger le service compétent de la notification de la présente décision à l'adjudicataire et du suivi administratif et financier du dossier ,

En séance, à Pecq, les jour, mois et an que dessus

4. **Compte 2025 – Projet avant envoi aux conseils communaux**

Aucune remarque Le Collège marque son accord sur le projet de compte 2025

Il sera adressé aux communes, par la comptable spéciale

5. **Budget 2027 – Projet**

Le Collège marque son accord sur les engagements sollicités

- un Commissaire Intervention
- deux INPP
- deux INP (dont l'accord sur la budgétisation d'un des deux était déjà donné – arrive en février 2027)

Le comptable demande de revoir à la baisse les investissements extraordinaires dont une bonne partie semblent superflus, au vu du contexte de fusion

A ce stade, les dotations communales ne seront pas augmentées Le financement du budget 2027 se fera avec le fonds de réserve et le résultat de la MB2 2025, qui préaugure un bon résultat de compte

Il est par contre nécessaire de constituer des réserves au niveau de chacune des communes, pour combler le gap important, quand le fonds de réserve et les bonis de compte, ne permettront plus d'équilibrer le budget et le compte de la Zone

La comptable spéciale et la chef de corps vont procéder à l'ensemble des modifications sollicitées par le Collège

Le budget modifié sera réinscrit au Collège du 19 octobre

6. **MB2 2026 – Projet**

Le Collège marque son accord sur le projet de modification budgétaire N°2 du budget 2026

Il sera adressé aux communes, par la comptable spéciale

7. **Logiciel Inforius – Présentation ?**

La chef de corps propose une présentation lors d'un prochain Collège

Ce logiciel permettrait, entre autre, de gérer les sanctions administratives

8. **Mise à disposition d'un groupe électrogène – Suivi**

Le coût de l'investissement est évalué à 36 000€ en termes d'achat

Le président estime qu'il s'agit d'un investissement extraordinaire prioritaire

Le Collège marque son accord sur l'inscription des crédits budgétaires au budget 2027

9. **Acquisition de 4 réfrigérateurs pour le commissariat central – Attribution**

Aucune remarque

D E C I D E à l'unanimité

Article 1^{er} D'attribuer le marché pour l'acquisition de 4 réfrigérateurs pour le commissariat central, à la firme Vandenoire – BE 0412 723 419 pour un montant de 739,67€ HTVA, soit 895,00 € TVAC ,

Art 2: D'imputer la dépense à l'article 33008/74151 du budget extraordinaire 2026 ,

Art 3: De transmettre une ampliation de la présente délibération à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, au service logistique et au service comptabilité

En séance à Pecq, les jour, mois et an que dessus

10. Marché relatif au nettoyage des vitres – Attribution

Aucune remarque

D E C I D E à l'unanimité

Article 1^{er} D'attribuer le marché pour le nettoyage des vitres et panneaux photovoltaïques du commissariat central, à la firme DLV Cleaning – BE1018 723 692 pour un montant de 8 480,00€ HTVA, soit 10 260,80 € TVAC pour le lot 1 et de 2 436,50€ HTVA, soit 2 948,17 € TVAC, pour le lot 2 ,

Art 2: D'imputer la dépense à l'article 330/12502 du budget ordinaire 2026 ,

Art 3: De transmettre une ampliation de la présente délibération à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, au service logistique et au service comptabilité

En séance à Pecq, les jour, mois et an que dessus

11. Ordonnancements et dépenses

Aucune remarque

12. Stratégie RH – Plan d'action gestion du personnel – Plan de recrutement

La chef de corps présente la stratégie RH, sur base d'un Powerpoint, qui a été communiqué au membres du Collège, en annexe au point dont objet, lors de l'envoi des convocations

13. Demandes d'assistance en justice – XXX et XXX

Aucune remarque

DÉCIDE à l'unanimité :

Article unique D'accorder l'assistance en justice, via l'avocat qui sera désigné par Ethias, à concurrence d'un montant raisonnable, au bénéfice de l'INP XXX (XXX), Service Proximité, pour l'audience dans le cadre de la procédure du chef de rébellion le 13 décembre 2025 (Procès-verbal TN 50 L5 004016/2025) devant Tribunal de première instance du Hainaut, division Tournai, Place du Palais de Justice 5 à 7500 Tournai, le 19 novembre 2026 à 09 00 heures

En séance à Pecq, les jour, mois et an que dessus

DÉCIDE à l'unanimité :

Article unique D'accorder l'assistance en justice, via l'avocat qui sera désigné par Ethias, à concurrence d'un montant raisonnable, au bénéfice de l'INP XXX (XXX), Service Intervention, pour l'audience dans le cadre de la procédure du chef de rébellion le 13 décembre 2025 (Procès-verbal TN 50 L5 004016/2025) devant Tribunal de première instance du Hainaut, division Tournai, Place du Palais de Justice 5 à 7500 Tournai, le 19 novembre 2026 à 09 00 heures

En séance à Pecq, les jour, mois et an que dessus

14. Dossier disciplinaire INPP XXX– Conseil discipline 15 septembre 2026 – retour

Plusieurs options se dessinent en fonction de la décision du Conseil de discipline :

- Soit ils alourdissent la sanction
- Soit ils la maintiennent
- Soit ils l'allègent

L'AIG sollicite, quant à elle, une révocation, sanction encore plus lourde que la démission d'office vu que la personne visée perd tous ses droits sociaux.

Un retour vers le Collège aura lieu dès que la décision du Conseil de discipline sera connue.

15. Remplacement DRHM – Evaluation et prolongation DRHM f.f. – Information

La chef de corps informe de la prolongation de la pension temporaire de Madame XXX, jusqu'au 31 décembre 2027.

Monsieur XXX, qui la remplace, a reçu une évaluation positive et son contrat de remplacement est, dès lors, prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 également.

16. Point sur les dossiers ANPR et transit charroi lourd

La chef de corps a rencontré le CRT. Ils proposent de mettre en place une solution test pour Celles et Mont-de-l'Enclus. Ce serait probablement sur le grand axe de Celles. Elle aura encore une réunion Teams cette semaine avec eux.

Le dossier a été envoyé à la société Macq, qui a géré les dossiers à Theux et Pepinster.

Il convient par contre de vérifier que l'utilisation de caméras ANPR a été autorisée par les différents Conseil communaux.

La chef de corps va envoyer un modèle de décision aux différents bourgmestres.

17. Bilan des opérations – Tableau à compléter

Le tableau du mois dernier est présenté au Collège.

Le président de la zone rappelle que la présence sur place doit être effectivement assurée et qu'il ne s'agit pas que les policiers effectuent d'autres missions « entre deux » et qu'ils ne soient dès lors pas présents, à l'endroit où ils devraient être.

Le bourgmestre de Celles indique qu'il y a un doublon au niveau de l'ACHRO de Velaines. Il n'y avait pas de course le dimanche.

18. Disponibilité policière et engagement policier – Rappel

Cfr point précédent.

19. Prochaine réunion du Collège

Lundi 19 octobre 2026 à 7h30 – Collège de Police au Commissariat central de Pecq.

Pecq, le 28 septembre 2026.

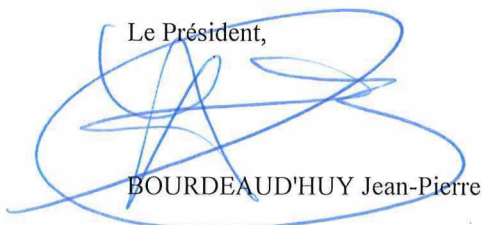
Pour le Collège de police

Le Secrétaire,



RINGOET Olivier

Le Président,



BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre